



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 21 septembre 2018

Publié le 28 septembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. François HELIE	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Adrien GUENE
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Louise MARIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Philippe BELLEVILLE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Gilbert MENUT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Monique BAYARD	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

AEROPORT - Contrat de Redynamisation du Site de Défense BA 102 – Avenant concernant les fiches actions 2.2 et 2.3 relatives à l'axe 2 du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin

Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense Dijon-Longvic (ci-après désigné par "le CRSD"), signé le 13 novembre 2015, est désormais pleinement entré dans sa phase opérationnelle.

Concernant le pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin qui constitue l'axe 2 dudit contrat, les opérations des fiches actions relatives à la scénographie et aux travaux pour la construction du pôle culturel ont été engagées. Celles relatives au centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et à la Chapelle Sainte Croix de Jérusalem devraient l'être courant 2019.

Sur proposition des services de l'État, il est apporté des ajustements mineurs aux fiches actions relatives à la scénographie et aux aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel.

Ces précisions ont pour objet de :

- indiquer à la fiche 2.2 pour les équipements scénographiques que la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Association de la Cité de la gastronomie et du vin, dont les statuts ont été approuvés le 26 juin 2017, et non par la Ville comme cela est mentionné dans le contrat signé ;
- préciser dans la fiche 2.3 que les aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel concernent les espaces publics constitués par l'esplanade faisant face au pôle culturel et ceux attenants dédiés aux mobilités douces qui permettront notamment de renforcer le lien avec la ville et la route des grands Crus. De plus, tenant compte de l'avenant du CPER signé le 3 mars 2017 qui a intégré dans son volet territorial (VT) le CRSD, l'identifiant "ressources" sera complété par "CPER VT" après ce qui est indiqué aujourd'hui "Etat/FNADT". Enfin le nom du maître d'ouvrage est rectifié à la suite de la transformation du Grand Dijon en Dijon Métropole ainsi que l'intitulé de la fiche action.

Ces mises à jour, qui ne modifient pas la maquette financière du contrat de redynamisation, ont été entérinées lors du comité de pilotage du CRSD le 28 juin dernier.

Ces éléments doivent être désormais présentés au Comité Technique Interministériel qui devrait se réunir dans le courant de l'automne.

Ainsi, il est proposé de confirmer les ajustements tels que proposés ci-dessus.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les ajustements des fiches actions 2.2 relative aux équipements scénographiques et 2.3 concernant les aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel tels qu'annexées à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de Redynamisation du Site de Défense Dijon Longvic ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier

SCRUTIN : POUR : 70
 CONTRE : 3

ABSTENTION : 1
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)